

## En uniforme contre la justice : quand la police manifeste pour l'un des siens

Adrien Goffin

Ce vendredi 13 juin, au pied du Palais de justice de Bruxelles, un spectacle surréaliste s'est déroulé sous les yeux de manifestant-es venu-es réclamer justice pour [Souhour Abouda](#), morte dans un contexte policier. Face à elles et eux, environ 200 policiers, en uniforme pour la plupart, sont venus soutenir l'un des leurs, inculpé pour la mort de Fabian, 11 ans. Une scène qui dit beaucoup de l'impunité policière en Belgique et du poids, deux mesures dans la gestion des mobilisations.

### Un enfant tué, un agent soutenu en uniforme

Fabian, 11 ans, est mort le 4 juin à Ganshoren, renversé par un véhicule de police lancé dans une course-poursuite. Le policier au volant, âgé de 26 ans, a été inculpé pour **entrave méchante à la circulation ayant entraîné la mort** et placé en détention provisoire à domicile avec bracelet électronique. Cette décision a été prise car l'individu aurait menti lors de l'écriture de son PV, affirmant avoir les gyrophares et sirènes allumés, éléments démentis par l'analyse du véhicule de police. Il roulait également, toujours d'après les premiers éléments de l'enquête, à une vitesse supérieure à 40km/h dans un parc.

Et pourtant cette décision a déclenché l'ire des [syndicats](#) policiers, qui dénoncent un « acharnement » judiciaire et médiatique. Le ton est donné dans l'appel à mobilisation rédigé par les collègues de l'agent, issus du service Trafic de la zone Bruxelles-Ouest :

« Cela aurait pu être n'importe lequel d'entre nous. (...) Allons montrer que nous ne formons qu'un, le corps de police belge. »

C'est donc à 13h, qu'environ **200 agents se sont rassemblés place Poelaert**, en plein centre de Bruxelles, **en uniforme**, en contradiction flagrante avec la circulaire ministérielle GPI 65 de 2009 qui interdit le port de l'équipement fonctionnel lors de toute [manifestation](#).





Venir en uniforme, en tant que force publique, pour **protéger contre une décision judiciaire**, celle d'un juge d'instruction, est un **acte politique lourd de sens**. Une manière de dire que la police, au-delà des procédures, **reste juge de ses propres actes**.

« C'est un réel danger pour la démocratie que des policiers contredisent ouvertement une décision de justice, en tenue », s'indigne une manifestante.

### **Une contre-manifestation... réprimée**

En face de cette manifestation en soutien au policier inculpé, quelques dizaines de citoyen-nes, venu-es dénoncer cette posture d'impunité, sont **encerclés, nassés** par la police.

Une **nasse**, pourtant **illégale**, pratiquée ici à l'encontre de militant-es **pacifiques**, dont la majorité étaient présents pour soutenir la famille de [Sourour](#).

« C'est une démonstration en direct de ce que nous dénonçons : l'usage arbitraire de la force, le mépris des libertés fondamentales, la répression de toute opposition », témoigne une personne présente sur place.

### **Une tentative de brouillage de la mobilisation pour Sourour**

Mais ce n'est pas tout. Cette manifestation policière, initialement prévue à **9h**, devait se tenir **exactement au même moment et au même endroit** que le rassemblement **autorisé depuis un mois** par le Comité Justice pour Sourour, en lien avec la comparution en chambre du conseil pour décider du renvoi (ou non) de la zone de police de Bruxelles-Capitale/Ixelles en correctionnelle pour **homicide involontaire**.

Les médias ont relayé que la police aurait déplacé son rassemblement « par courtoisie » une fois qu'elle aurait découvert l'existence de l'autre mobilisation. Une version **démentie avec force par la famille de Sourour**.

« Ce n'est pas par bonne volonté que la police a déplacé leur manifestation : c'est la pression des citoyen-nes, de deux élu-es et de nous, la famille, qui les a fait postposer », écrit la sœur de Sourour sur les réseaux.

« Ils nous ont appelés, ils nous ont envoyé des messages pour nous demander de déplacer notre rassemblement.

Des preuves ont été transmises à l'agence de presse Belga, qui a pourtant persisté à écrire que la police « n'était pas au courant ».

« Après avoir vu nos preuves, lire ce genre d'articles est profondément révoltant. Alors non, il ne faut pas s'étonner si les citoyen-nes finissent par scander : « Médias complices ! » »

### **La double légitimité : celle du deuil et celle de l'arme**

Ce vendredi 13 juin, deux formes de mobilisation ont cohabité. L'une, portée par des familles, des proches, des citoyens, endeuillés et en quête de justice. L'autre, menée par une profession en uniforme, refusant que l'un de ses membres réponde de ses actes devant la [loi](#).

La première portait les noms de **Fabian**, de **Mehdi**, **Adil**, **Lamine**, **Sourour** et tous les autres.  
La seconde, celui d'un policier accusé d'avoir ôté la vie à un enfant.

Ce jour-là, **la police belge a montré qu'elle savait se mobiliser** non pas contre les violences racistes ou la récidive des morts en cellule mais **pour défendre l'un des siens**, quoi qu'il ait fait.



Il faudra du courage politique pour dire ce que cela révèle : un **corps de métier organisé pour défendre sa propre impunité**, un usage sélectif de la loi, et un pouvoir qui ferme les yeux.

Le parquet, lui, s'est empressé de préciser qu'il ne s'agissait pas de faire « le procès de la police dans sa globalité ».

Mais qui, alors, fera ce procès ? Et à quel moment l'État acceptera-t-il de voir que **la violence policière n'est pas un accident, mais un système** ?

*En Bref continuera à relayer la parole des familles, des victimes et des mouvements citoyens. Parce que la vérité n'est pas affaire d'uniforme, mais de justice. Et la justice est une affaire de démocratie.*